



## **Seloncourt Dynamique et Solidaire**

*Des idées, des actions pour une alternative de gauche et écologique*  
**Le bulletin n° 28 de l'association**

### ***Vraiment incroyable et jamais vu!***

Une **violente et mensongère diatribe**, mettant nommément en cause **Christian Toitot** et son rôle d' élu à PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), nous amène à consacrer entièrement le bulletin n°28 de notre **association Seloncourt Dynamique et Solidaire (ASDS)** à une réponse en plusieurs points. Cette réponse, elle, sera **sereine, respectueuse et polie**. Bonne lecture.  
**Le Président de l'ASDS: Fabrice Bertossi.**

#### ***Lettre de Christian TOITOT aux habitants de SELONCOURT***

Chers habitants de Seloncourt,

Depuis mars 2014, je suis élu pour vous représenter au Conseil Municipal de Seloncourt. Avec **Béatrice Roch, Sylvie Werny, Denis Tisserand et Alain Savorgnano** nous formons le groupe d'opposition **Seloncourt Dynamique et Solidaire (SDS)**. Nous avons été élus avec 1/3 des suffrages exprimés, ce qui nous a donné droit à un représentant siégeant à **PMA**.

Notre rôle à Seloncourt est réduit à la portion congrue. L'espace d'expression qui nous est attribué dans le magazine municipal a été diminué de manière drastique et son contenu sévèrement limité aux sujets municipaux. Cette règle n'est d'ailleurs pas respectée par la majorité elle-même comme le montre la lecture du dernier SELONCOURT.comm de septembre 2016.

Les commissions se résument à de simples chambres d'enregistrement. Notre avis est sollicité quand les projets sont déjà finalisés. Un tiers des habitants n'est donc pas représenté lors des phases d'études des projets qui concernent pourtant tous les habitants.

Dernier exemple du respect porté aux élus SDS par la majorité : nul n'a songé à les informer de la tenue de la réunion publique à propos du réaménagement du Centre, et nulle invitation ne leur a été envoyée...un oubli sans doute.

A PMA, je participe à la **commission n°3 « Infrastructures-Déplacements-Grands équipements »**. J'apprécie son fonctionnement, sous la direction du Vice-Président François Niggli, adjoint au maire de Montbéliard, qui laisse une part importante au débat et permet à chacun, sans sectarisme ni a priori, de s'exprimer et de faire des propositions utiles qui modifient parfois sensiblement le projet initial. Dans cette agglomération de 29 communes, et bientôt de 72 à partir de janvier 2017, je suis un élu communautaire qui siège avec des élus de tous bords. **Je conçois ce rôle comme devant être au service de la communauté, tel un travail collectif d'élus au service des habitants de tous les villages et de toutes les villes.**

**Je vous invite à lire l'intervention de Mme Irène Tharin** (voir encadré ci-contre) au soir du premier conseil communautaire du 17 avril 2014.

**Je m'inscris dans la droite ligne de cette pratique de l'intercommunalité** telle que Mme Irène Tharin l'a exprimée. Cela ne semble pas être le cas de son successeur qui voudrait me voir défendre seulement Seloncourt à PMA, tout en empêchant le groupe SDS de le faire à Seloncourt.

Vous trouverez au verso de ce bulletin le texte de la délibération en cause et le texte intégral de ma question posée au Conseil de Communauté du 29 septembre 2016.

**La question ne vise évidemment pas Seloncourt et ses habitants, mais bien les élus en charge de sa gestion depuis 30 ans.** Elle consiste en une **demande d'explication, un rappel des faits, une mise en garde** sur les conséquences d'un déficit de logements sociaux et une **proposition pour l'avenir** dans le cadre de la future Communauté de Communes élargie.

Je reste serein, et même amusé, face à la **violence et à l'excès** des propos dont **l'unique but est de me discréditer**. Je continuerai à assumer ma fonction de Conseiller Communautaire telle que je la conçois.

A Seloncourt, je ferai, avec le groupe SDS, le maximum à partir du minimum qui nous est octroyé.  
**Christian TOITOT.**

#### **Extrait du PV du conseil de communauté du 17 avril 2014 page 45**

**Madame THARIN**

*Moi je voudrais dire deux mots rapidement sur l'esprit communautaire...*

*... La richesse de la Communauté d'Agglomération, c'est justement nos villes et nos villages. Il faut absolument que l'on puisse travailler les uns et les autres dans un esprit communautaire, c'est-à-dire éviter le chacun pour soi. Nous représentons tous nos villes et nos villages et la tentation, c'est de dire on vient à la Communauté d'Agglomération pour essayer d'avoir le maximum pour notre commune. Or, l'esprit communautaire, ce n'est pas cela.*

*Je me souviens lorsque j'ai été élue à l'époque au DUPM, le Président de l'époque m'avait dit, Irène vous avez une responsabilité mais rappelez-vous que quand vous êtes ici, vous défendez l'intérêt*

*communautaire plutôt que votre ville. J'ai essayé dans la mesure du possible de toujours appliquer cette règle-là. Je ne donne de leçon à personne parce que la tentation est grande, pour chacun d'entre nous, de penser à sa ville. Cependant, en tant que doyenne de l'assemblée, je me prête peut-être une certaine sagesse qui me permet de vous dire que nous devons impérativement défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération avant de défendre nos propres intérêts et tout le monde y gagnera. ...*

**Monsieur BONNOT**

*Merci Irène, la voix de la sagesse est toujours l'expression de l'intelligence. Merci.*

## Mise au point

- ⇒ Après avoir demandé des explications et exprimé mes craintes, **bien loin « de m'élever contre », j'ai voté POUR** cette délibération, (voir encadrés) **assumant ainsi pleinement avec les autres élus de Seloncourt le bénéfice pour notre commune de cette décision.**
- ⇒ Oui, il faut du temps pour construire. La **pénalité infligée** à notre commune sanctionne la situation actuelle, 12,6% de logements sociaux, qui est la **conséquence de 30 années d'insuffisance** de production de ce type de logements parmi l'ensemble des constructions. C'est un fait. Les causes sont diverses, mais ce qui est fait est fait. Nous sommes donc maintenant dans **une situation unique dans le département du Doubs** : être sorti des limites et se retrouver exposé à des pénalités.
- ⇒ La loi n'a pas été transgressée. A l'encontre de notre commune, elle s'est appliquée mécaniquement. Ce rattrapage avec **l'aide de PMA pose toutefois une question de principe** : est-il souhaitable pour la collectivité de créer un précédent qui pourrait **inciter d'autres communes à négliger** la production de ces logements ? PMA se doit de pratiquer **à l'échelle de son territoire une politique équilibrée** en ce domaine comme dans les autres. Une assistance est nécessaire auprès des communes afin d'anticiper et d'éviter que d'autres ne se trouvent dans la délicate situation de Seloncourt.

### Intervention PMA 29/09/2016 de Christian Toitot

« En ce qui concerne la commission 5, page 13, je lis : « Le reversement à la ville de Seloncourt du prélèvement SRU encaissé par PMA s'élève à 51000€ », et plus loin, « Les services de l'état en ont approuvé le principe ».

Je souhaite une explication à propos de ce reversement et de la nécessité d'un accord de l'état.

Cette somme de 51000€ correspond, à 30€ près, à celle d'un arrêté de prélèvement de l'état pris à l'encontre de la commune de Seloncourt, qui n'a pas respecté ses obligations de production de logement social.

La commune de Seloncourt est donc soumise à un prélèvement de 51000€ dès 2016, et à une obligation de rattrapage : 18 logements à réaliser en 2016, et 69 pour les années 2017 à 2019.

La loi relative « à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de logement social » vise à encourager la mixité à l'échelle de la commune.

Un nombre insuffisant de logements sociaux, (12,6% à Seloncourt), ne favorise pas la mixité, ne soutient pas le commerce local et expose au risque de diminution du nombre d'élèves et à la fermeture de classes.

Si j'ai bien compris, l'avis de prélèvement par l'état de 5100€ s'est transformé en versement à PMA qui reverse à Seloncourt, transformant ainsi une mesure, certes douloureuse pour les finances communales, mais incitant au respect de la loi, en un échange indolore, créant un précédent qui pourrait encourager d'autres communes à transgresser cette loi.

Pour finir, il me semble nécessaire que, dans le cadre élargi de PMA, une politique équilibrée en ce domaine du logement soit mise en œuvre pour permettre aux communes de respecter le cadre légal et d'éviter d'autres problèmes de ce type. »

### Extrait de la délibération PMA



Commission n° 1 du 20.09.2016

Rapport n° 1-1

Rapporteur : Agnès TRAVERSIER

Objet : Décision Modificative 1 - Budget Général

« ... Le reversement à la Ville de Seloncourt du prélèvement SRU encaissé par PMA s'élève à 51 K€. Il s'agit d'une inscription équilibrée en recettes et en dépenses et fléchée sur des actions ou projets de logement aidés menés par cette commune sur son territoire. Les services de l'État en ont approuvé le principe.... »



**Vérité:** conformité d'un récit avec un fait.

**Mensonge:** écrit contraire à la vérité énoncée pour tromper.



**Rédaction :** Béatrice Roch, Sylvie Werny, Michèle Patois, Serge Bee, Fabrice Bertossi, Alain Savorgnano, Jacqueline et Denis Tisserand, Christian Toitot, et également le concours d'autres membres de l'association.